



Fissures sur mon habitation dues à ds mouvements du sol

Par **etispan_old**, le **22/11/2007** à **15:18**

Bonjour

Des fissures, pas encore trop graves mais inquiétantes, se développent sur ma maison (construite dans les années 80 sur un terrain en pente). Elles semblent être dûes à des mouvements du sol sans doute mal remblayé.

Je pense nécessaire de faire intervenir une entreprise spécialisée pour "bloquer " ces éventuels mouvements, ce qui sera sans doute très coûteux. Mon assurance habitation (une mutuelle) me fait savoir que ce type de problème ne rentre pas dans la liste dégâts garantis. Une assurance habitation doit-elle couvrir ce genre de problème, que puis-je faire ?

Merci

Par **jeetendra**, le **23/11/2007** à **07:17**

bonjours une assurance habitation ne couvre pas votre sinistre, l'assurance dommage ouvrage n'est valable une fois conclue que pour 10 ans, cordialement